

Direction Générale du Travail
Service des conventions et accords collectifs

Paris le 14 janvier 2015

Lettre recommandée A/R

Monsieur,

En application de l'article L 2261-3, du code du travail, notre Fédération Inova CFE-CGC vous fait part de son souhait d'adhérer à l'accord portant constitution de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la Restauration Collective (CPNEFP-RC) ratifié par les partenaires sociaux en date du 2 décembre 2014.

Cette adhésion prend effet à dater de ce jour.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Copie :
SNRC, SNERS
FO, CFTC, CFDT, CGT